



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 13 du 14 février 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 13

AVIS

de concours de recrutement sur épreuves en 2025 dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 31 janvier 2025

AVIS de concours de recrutement sur épreuves en 2025 dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 31 janvier 2025

NOR A R M E 2 5 5 1 3 9 2 V

Référence(s) :

Code de la défense.

Décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 modifié, fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Arrêté du 13 octobre 2009 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Arrêté du 24 décembre 2024 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 au concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

> [Instruction N° 15823/DEF/DCSSA/RH/PF du 16 octobre 2009 relative aux modalités d'organisation et de déroulement des concours de recrutement dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.](#)

Décision du 6 septembre 2024 portant délégation de signature (direction centrale du service de santé des armées).

Référence de publication :

1. GÉNÉRALITÉS.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 octobre 2009 susvisé, un concours sur épreuves est ouvert pour le recrutement en 2025 dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'école du Val-de-Grâce – bureau gestion des concours – 1 place Alphonse Laveran 75230 Paris cedex 5, pour le 11 avril 2025, terme de rigueur.

2. PUBLICATION.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* des armées.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
chargé des fonctions de sous-directeur « études et politiques des ressources humaines »
de la direction centrale du service de santé des armées,*

Frédéric HONORÉ.